



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS Exercice financier 2025

MAIRE :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Rémunération : 11 196.12 \$
Allocation des dépenses : 5 598.00 \$

TOTAL ANNUEL : 16 794.12 \$

MRC de la Matanie

Rémunération : 2 039.18 \$
Allocation des dépenses : 948.42 \$

TOTAL ANNUEL : 2 987.60 \$

GRAND TOTAL : 19 781.72 \$

CONSEILLERS/ÈRES :

Rémunération : 20 277.60 \$
Allocation des dépenses : 10 735.20 \$

TOTAL ANNUEL : 31 012.80 \$

Référence : Règlement 2022-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.

Fait à Saint-René-de-Matane, ce 20^e jour de janvier 2026,

Joyce Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière